



Groupe de travail du Club Géomatique



Compte-rendu du GT

Echanges de données Géo-localisées en Nouvelle-Calédonie :

Définition et besoin des membres du Club

Date	Objet	Lieu
30/10/2017	Echanges de données géo-localisées en Nouvelle-Calédonie	DTSI

LISTE DES PARTICIPANTS - DESTINATAIRES		
Présents	Damien Buisson – GNC/DTSI Le Gleau Mickael - SHOM Mathieu Estebe - Province Nord Cédric Pitout - Ville de Nouméa Stéphane Burk - Province Sud Benoit Ducarouge - Province Sud Cyrille Dumas-Pilhou – GNC/DITTT	Julien Rannou – Province des Iles Loyautés Fabien Capri – GIE SERAIL Marie Gely – GIS SERAIL Sylvie Fiat - IRD
Absents	Charles Kolbowitz (OPT), Bruno Ferrandis (GNC-Cellule Econum)	
Animateurs	<ul style="list-style-type: none">Mathieu Estebe – Province Nord / Damien Buisson - GNC	



Contexte et introduction

L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier des pistes, de dresser des recommandations sur l'échange de données géographiques entre les structures du Club géomatique NC.

Même si elles ont été largement évoquées au cours de la réunion, les données ouvertes (ou Open Data) n'étaient pas l'objet principal de ce groupe de travail.

Rappel : Le club n'a aucune existence juridique ou officielle, c'est pour cela que la seule chose qui peut aujourd'hui sortir de nos discussions sont des recommandations (ou un guide des bonnes pratiques). En aucun cas elles ne pourront être imposées aux différents participants.

C'est le deuxième groupe de travail proposé par le Club Géomatique NC cette année.

Contenu des échanges

Mathieu Estebe, pour la **Province Nord**, ouvre les débats en rappelant l'origine de sa demande de groupe de travail : La Province Nord ambitionne d'optimiser ses échanges de données et souhaite faire partager les expériences de chacun sur cette thématique.



Le résultat de ces échanges doit permettre de nourrir une note interne afin de faire évoluer de manière générale les échanges de son administration avec l'extérieur.

Concernant les échanges de données du **Gouvernement**, Damien Buisson rappelle que ce sont les différentes directions métiers qui restent responsables et qui sont référentes techniques de leur donnée métier. La majorité des données sont mises à la disposition des différentes directions.

Pour les partenaires extérieurs, c'est en général une convention qui cadre les échanges spécifiques de données. Certains échanges sont parfois réalisés de manière informelle (Ex, la consommation de l'adressage gérée par l'OPT dans l'explorateur cartographique), mais cela reste anecdotique.

Fabien Capri rappelle ensuite le contexte de travail et le rôle particulier du **GIE SERAIL** qui travaille en priorité pour ses membres :



La Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la ville de Dumbéa, la ville du Mont-Dore, la ville de Nouméa, la ville de Païta la société Calédonienne des Eaux (CDE), la société Electricité et Eau de Calédonie (EEC), la société Enercal, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

Note : La ville de La Foa devrait rejoindre le groupement en 2018 et des échanges avec la province Nord ont été également entamés.



Le GIE SERAIL a pour objectif de gérer, concentrer et répartir, pour le compte de ses membres et sur son territoire de compétence, des informations géographiques numérisées concernant le sol et le sous-sol des zones urbanisées. Cette gestion du Système d'Information Géographique se fait sous la forme d'une base de données, gérée pour le compte de ses membres. Il a pour missions opérationnelles principales : l'acquisition, l'actualisation, le contrôle, l'intégration et la diffusion périodique des données cartographiques numériques aux degrés de précision définis par ses membres, ainsi que la gestion des échanges des données partageables.

Concernant le partage de données (Inter –Membres) le GIE SERAIL propose à ses partenaires la plateforme SERAIL.NET. C'est un outil unique, mis à disposition des partenaires du GIE, qui leur permet d'accéder à :

- un Outil de Consultation Rapide (OCR) pour utiliser les données
- une Interface de Récupération des Informations SERAIL (IRIS).

C'est la norme [Neige](#) qui est utilisé par l'ensemble des partenaires et qui permet d'homogénéiser et de standardiser les informations diffusées.

Note : Le GIE SERAIL n'utilise pas de Services web qui ne répondent pas aux besoins de l'ensemble de ses membres. Le format DXF, le shape file et les GDB sont les formats vectoriels utilisés pour les échanges.

Les règles de mise à disposition sont encadrées par une [charte d'utilisation des données numériques](#). Ces données sont soumises à tarification pour les entités extérieures.

Deux jeux de données sont par contre plus « libres » :

- [l'Atlas des équipements publics du Grand Nouméa](#) (flux ouvert mis à disposition sur Georep)
- Référentiel des Immeubles Localisés du Grand Nouméa (statut en cours de validation, fin 2017)

Pour la **Ville de Nouméa** l'échange de données se fait :

- En interne en consultation libre (95% des données sont disponibles)
- Sous forme de conventionnement pour les structures externes (CCI ,CMA, ISEE...)
- Des échanges plus informels de type « donnant-donnant » existent également avec les administrations et/ou entités de recherche/enseignement

Cédric Pitout explique qu'une démarche pour se lancer dans l'Open data a été initiée en particulier sur les données d'adressage (qui est une des données les plus demandée) et qui posent certains problèmes d'interprétations aux juristes. Le portail de la ville (<http://carto.noumea.nc/portail/>) permet par exemple l'utilisation de cette information.

A noter qu'une délibération tarifaire existe pour la fourniture de données au format raster ne rentrant pas dans les cas cités précédemment.



Pour la **Province des Iles Loyautés**, Julien Rannou explique que toutes les données sont partagées en interne. Il y a peu d'échange de données via les structures extérieures, malgré un potentiel sur certain sujet (données ICPE par exemple). Il est rappelé ici qu'il n'y a pas de cadastre aux îles Loyautés.

A la DITTT, historiquement, toutes ces données étaient payantes, mais un grand nombre de dérogations existaient (il existe environ 80 conventions qui cadrent ces échanges spécifiques dans cette direction).



Cyrille Dumas-Pilhou, pour la DITTT rappelle la mise à disposition d'un ensemble de données sur la plateforme de téléchargement du GEOREP (https://explorateur-carto.georep.nc/?app_carto=plateformeDL).

Les données concernées sont les suivantes :

Les données numériques Raster

- Raster 10M (Carte topographique au /10 000ème)
- Raster 50M (Carte topographique au /50 000ème)
- Raster 100M (Carte topographique au /100 000ème)
- Raster 500M (Carte topographique au /500 000ème)
- Raster 650M (Carte topographique au /650 000ème)
- Ortho photographies, pixel à 0.5m

Les bases de données géographiques

- BDRROUTE-NC (Infrastructure routière)
- BDADMIN-NC (limites administratives)
- BDAGGLO-NC (zones urbanisées)
- BDALTI-NC (MNT à 10m)
- PPI (plan parcellaire)
- BDTOPO-NC (Données topo au 1/10 000)



Toutes ces données sont maintenant disponibles gratuitement. A ce jour, c'est l'arrêté n° [2017-1505/GNC](#) de juillet 2017 fixant les tarifs des prestations du service topographique de la DITTT qui est en vigueur. Il vous donnera tous les détails de mise à disposition.

Il est également possible d'établir des conventions au cas par cas pour des demandes qui sortent du cadre de cet arrêté.

Problématique soulevée : *En France, la donnée publique doit être rendu publique : Qu'en est-il en Nouvelle-Calédonie ? (Exemple des mairies qui dépendent de l'Etat). Il serait nécessaire sur ce point d'avoir un éclairage juridique.*

Sylvie Fiat de l'IRD confirme que cette disposition est applicable moyennant quelques réserves : les données scientifiques sont sous le coup d'une période de moratoire (2 ans pendant laquelle les données ne sont pas diffusables afin de permettre aux chercheurs de publier leurs résultats scientifiques). Il existe également des moyens de « flouter » certaines informations sensibles afin de rendre l'information disponible. 90% des données gérées par les chercheurs ont une composante géographique, mais il n'existe pas de norme à proprement parler : Tous les échanges se font au cas par cas sous forme de conventionnement spécifique.



Il n'y a pas de centralisation de données ouvertes à l'IRD aujourd'hui.

Recommandation : l'Utilisation de formats « ouverts » utilisant des normes internationales comme l'OGC (L'Open Geospatial Consortium, ou OGC, est un consortium international pour développer et promouvoir des standards ouverts) serait une bonne pratique à mettre en place au niveau territorial.

Parmi les standards donnés par l'OGC, on peut citer entre autre le WMS (Web Map Service), le WMTS (Web Map Tile Service) ou encore le WFS (Web Feature Service)



La Province Sud reste sur la même logique que les services du Gouvernement, à savoir une centralisation des données qui sont remis à disposition des directions technique en interne. Des flux d'informations sont déjà ouvert à l'extérieur via une API REST et une normalisation de ces flux (au format OGC) est prévu dès le début 2018..... D'après Stéphane Burk, il existe encore beaucoup de « freins opérationnels » pour « libérer » les données. La mise à disposition de données payantes est par contre plus rare, l'intérêt général étant pris en compte lors de la réception des demandes.



Concernant **le SHOM**, Mickael Le Gleau rappelle qu'une convention lie l'Etat et la Nouvelle Calédonie : « Convention de partenariat en matière d'Hydrographie ». Celle-ci permet entre autre de mettre à disposition de ces deux structures un cadre pour l'échange de certaines données (les scans des cartes SHOM par exemple). En dehors du cadre de cette convention, les données du SHOM (d'une manière générale) sont soumises à tarification.

Le portail **data.shom.fr** permet à tous d'accéder aux données de référence du SHOM, décrivant l'environnement physique maritime, côtier et océanique. Ce portail permet également de rechercher, de consulter (visualiser) et d'accéder aux données géo localisées du SHOM.

Il est également proposé et souhaité par le SHOM de pouvoir monter des projets « communs » afin d'optimiser les forces vives sur certain dossier d'acquisition de données en Nouvelle-Calédonie (Acquisition de données Lidar, ...).

Les échanges peuvent donc être de plusieurs types (**conventionnels, informels, contractuels**) et ils relèvent de modes de gestion différents et propre à chaque structure. Là où certains favorisent les échanges informels qui se jouent dans la proximité et une relation de confiance peu traçable, la majorité des participants semblent privilégier la prudence juridique et la protection de leurs intérêts, avec des conventions formalisées. Ce constat révèle un système qui limite une **circulation rapide et efficace de l'information d'une manière générale**.

Problématique soulevée : Comment optimiser les échanges de données entre nos différentes structures en se basant sur les spécificités de chacun?

Plusieurs pistes d'action ont été proposées sur ce point lors des échanges :

1-Connaître l'offre existante concernant les données géographique en Nouvelle-Calédonie

La thématique du « **Catalogue de catalogue de données** » en Nouvelle-Calédonie ressort bien sûr lors des discussions :

Faut-il créer ce catalogue (il y a déjà eu un essai il y a quelques années qui n'a pas pu aboutir) ?

Le catalogue du Gouvernement doit-il consolider son statut de référence et moissonner l'ensemble des informations disponibles chez les différents partenaires ?

Cette question reste entière et n'est pas tranchée lors des échanges.

Il est par contre proposé de réaliser une page d'information qui centralise **l'ensemble des catalogues /données disponibles** afin d'aider les membres du Club et les autres utilisateurs à avoir une vision plus réaliste de l'offre « Données géographiques » en Nouvelle-Calédonie.



2-Acquisition de nouvelles données

Afin de connaître globalement les projets de chacun, il est proposé de **mettre à l'ordre du jour de la première réunion trimestrielle du Club (mars 2018) un point sur les projets d'acquisition de données**. Cette initiative, ne pourra pas être exhaustive vu les dynamiques des projets de chaque structure mais aura pour mérite de lister les principaux chantiers. Cette information sera ensuite mise à jour si nécessaire lors des réunions suivantes ou par le biais de la mailing-list du Club Géomatique NC. Cette opération pourra être renouvelée tous les ans.

Note sur les licences UIA (UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE)

Dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation des satellites Pléiades conclue entre le CNES et la société Spot Image, Spot Image s'est engagée à assurer un service public de fourniture de produits et services Pléiades au bénéfice d'utilisateurs institutionnels autorisés pour remplir leur responsabilité dans le cadre de leur mission institutionnelle pour des services non marchands. La vente de ses produits sous licences UIA est relayée en Nouvelle-Calédonie par la société CIPAC :

Actuellement, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord et la Province Sud ont fait les démarches pour bénéficier de ces conditions d'achat très attractives.

L'idée ici est de pouvoir faire connaître l'ensemble des données acquises sous cette licence afin que l'ensemble des ayants droit en Nouvelle-Calédonie puissent en profiter pleinement.

Recommandation : La mise à disposition de cette information de référence au plus grand nombre serait un plus.

FIN DE SEANCE

Heure de fin : 16h30

« To do » List

@ DTSI : Echanger avec la cellule Economie Numérique du gouvernement afin d'obtenir des informations sur l'état du dossier « Open Data » en Nouvelle-Calédonie.

→ Une étude de faisabilité doit être réalisée dès 2018 pour la réalisation d'un portail Open Data en Interne au Gouvernement dans un premiers temps. Il est également prévu d'étudier le volet juridique sur cette thématique.

@ DTSI : proposer une page synthétisant l'ensemble des portails de données/Métadonnées en Nouvelle-Calédonie

@ Club : Mettre en place un espace de parole lors de réunions trimestrielles sur les besoins en acquisition de données géographiques (prévisionnel)



@ DTSI : se rapprocher de la société CIPAC pour la mise à disposition des informations UIA à notre communauté et permettre la diffusion de cette information « up to date », simplement.

→ Confirmation du fait que la société CIPAC-Le Cube mettra à notre disposition une information sur les données disponibles sous licence UIA en Nouvelle-Calédonie (forme à définir)

@ DTSI : faire valider et rediffuser le compte rendu de cette réunion ainsi que la fiche de recommandation (numéro 2) via le site Géorep